

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1
Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement sur le Parking de Pen Mané Bihan,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 28 mars 2026 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement sur tout le parkig à Pen-Mané Bihan est interdit, afin d'effectuer des travaux.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et La police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 12 mars 2026

mis en ligne le 23 mars 2026

Monsieur le Maire,
Eric PATUREL

